

Chaperon Rouge

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

**Enfant malade ? Problème de garde imprévu ?
Le personnel des institutions INFRI peut faire appel au Chaperon
Rouge pendant les heures de travail**

Pour qui ?

Les employé-e-s des institutions spécialisées fribourgeoises membres d'INFRI

Dans quel cas ?

Le parent employé dans une institution doit/souhaite aller travailler, mais a un enfant de moins de 12 ans malade ou accidenté qui ne peut être admis à la crèche/l'école, ou le système habituel de garde n'est momentanément et de manière imprévue pas disponible

Pendant combien de temps ?

Minimum 3 heures et maximum 12 heures par intervention, 21 h maximum par année

Qui paie ?

Le paiement des heures Chaperon Rouge est assuré par INFRI (financement par l'Etat de Fribourg)

Qui vient ?

Des gardes d'enfants expérimentées, formées et engagées par la Croix-Rouge fribourgeoise

Dans quel délai ?

Le plus rapidement possible mais au maximum 4 heures après réception de votre appel

Comment ça marche ?

Vous transmettez vos coordonnées complètes et celles de votre famille, le nom de l'institution où vous travaillez, le motif de la demande, date et horaires.

Le Chaperon Rouge cherche une garde et confirme la prise en charge. La collaboratrice de la Croix-Rouge prend soin de votre ou vos enfants pendant votre absence.

Comment faire ?

Contactez le Chaperon Rouge :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026/ 347 39 49
du dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076/ 347 39 49
(seulement pour les urgences du lendemain matin).

*Les parents domiciliés hors canton appellent le service de
garde d'enfants de leur Croix-Rouge cantonale*